

## Liste récapitulative des délibérations

### Séance du 17 Mai 2024

L'an 2024 et le 17 Mai à 19 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , , sous la présidence de Madame RAGOBERT Catherine Maire.

**Date de la convocation** : 13/05/2024

**Date d'affichage** : 13/05/2024

**Présents** : Mme RAGOBERT Catherine, Maire, Mmes : CHEVALIER Sandrine, LESSEUR Mélanie, POTIER-CARRASCO Nathalie, MM : BERTRAND Gilles, DUVERGER Thibaud, GAUME Stéphane, MERCIER Thierry, SAUVAGE Pascal, TRINQUET Benoît

Excusés ayant donné procuration : Mme GÉNÉRALI Cécile à Mme POTIER-CARRASCO Nathalie, M. DELAPLANCHE André à M. GAUME Stéphane

**A été nommée secrétaire** : M. DUVERGER Thibaud

- Avenant n°3 Convention d'occupation des locaux périscolaires par la CCPG
- Job d'été
- Demande d'emplacement marché dominical
- Devis création d'ossuaire au cimetière communal
- Devis achat d'une plateforme télescopique sécurisée
- Devis arasement accotements
- Devis sécurité incendie route du Hallier

Le procès-verbal de la précédente a été approuvé.

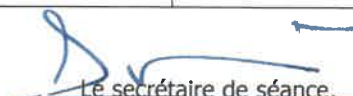
Ajout à l'ordre du jour accepté à l'unanimité : Création poste Adjoint Territorial Principal de 2eme classe - Suppression poste d'Adjoint Technique Territorial

N° Ordre	N° Délibération	Objet de la délibération	Décision
1	5-1/2024	Avenant n° 4 - Convention d'occupation des locaux du périscolaire	Approbation
2	5-2/2024	Autorisation d'embauche Job d'été	Approbation
3	5-3/2024	Demande d'emplacement marché dominical	Approbation
4	5-4/2024	Devis création d'ossuaire au cimetière communal	Approbation
5	5-5/2024	Devis achat d'une plateforme télescopique sécurisée	Approbation
6	5-6/2024	Devis arasement accotements	Approbation
7	5-7/2024	Devis sécurité incendie route du Hallier	Approbation
8	5-8/2024	Création poste Adjoint Territorial Principal de 2eme classe - Suppression poste d'Adjoint Technique Territorial	Approbation

En mairie, le 18/05/2024

Madame la Maire,  
Catherine RAGOBERT



  
Le secrétaire de séance,  
Thibaud DUVERGER

République Française  
Département LOIRET  
Commune de Nibelle

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17/05/2024

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
12	10	12

L'an 2024, le 17 mai à 19:00, le Conseil Municipal de la Commune de Nibelle s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Madame RAGOBERT Catherine, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 13/05/2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 13/05/2024.

Vote
A l'unanimité
Pour : 12
Contre : 0
Abstention : 0

**Présents** : Mme RAGOBERT Catherine, Maire, Mmes : CHEVALIER Sandrine, LESSEUR Mélanie, POTIER-CARRASCO Nathalie, MM : BERTRAND Gilles, DUVERGER Thibaud, GAUME Stéphane, MERCIER Thierry, SAUVAGE Pascal, TRINQUET Benoît

Excusés ayant donné procuration : Mme GÉNÉRALI Cécile à Mme POTIER-CARRASCO Nathalie, M. DELAPLANCHE André à M. GAUME Stéphane

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en SOUS-PREFECTURE DE  
PITHIVIERS  
Le : 22/05/2024  
Et  
Publication ou notification du :

**A été nommé secrétaire** : M. DUVERGER Thibaud

### 5-1/2024 – Avenant n° 4 - Convention d'occupation des locaux du périscolaire

Lors de la séance du 22/03/2024 a été évoquée la demande de l'agent en charge de l'entretien des locaux de ne plus s'occuper du périscolaire pour des raisons d'organisation personnelle, Madame Catherine RAGOBERT explique qu'il convient donc d'établir un avenant à la convention d'occupation de ces locaux dans le cadre de l'exercice de la compétence Petite Enfance et Enfance pour les activités Périscolaires par la CCPG.


Cet avenant concerne les heures de l'agent d'entretien jusqu'au 1<sup>er</sup> septembre 2024.

Après avoir pris connaissance de l'avenant n°4, les membres du Conseil Municipal, **après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **APPROUVENT** les termes de l'avenant n° 4 à la convention d'occupation du local par la CCPG, ci-joint,
- **AUTORISENT** Madame la Maire à signer ledit avenant.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :  
En mairie, le 18/05/2024  
La Maire de Nibelle,  
Catherine RAGOBERT




Le secrétaire de séance,  
Thibaud DUVERGER

République Française  
Département LOIRET  
Commune de Nibelle

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17/05/2024

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
12	10	12

L'an 2024, le 17 mai à 19:00, le Conseil Municipal de la Commune de Nibelle s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Madame RAGOBERT Catherine, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 13/05/2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 13/05/2024.

Vote
A l'unanimité
Pour : 12
Contre : 0
Abstention : 0

**Présents** : Mme RAGOBERT Catherine, Maire, Mmes : CHEVALIER Sandrine, LESSEUR Mélanie, POTIER-CARRASCO Nathalie, MM : BERTRAND Gilles, DUVERGER Thibaud, GAUME Stéphane, MERCIER Thierry, SAUVAGE Pascal, TRINQUET Benoît

**Excusés ayant donné procuration** : Mme GÉNÉRALI Cécile à Mme POTIER-CARRASCO Nathalie, M. DELAPLANCHE André à M. GAUME Stéphane

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en SOUS-PREFECTURE DE  
PITHIVIERS  
Le : 22/05/2024

Et  
Publication ou notification du :

**A été nommé secrétaire** : M. DUVERGER Thibaud

### 5-2/2024 – Autorisation d'embauche Job d'été

Madame Catherine RAGOBERT explique qu'il convient de réfléchir à la nécessité d'embaucher du personnel durant l'été afin de compenser l'absence des agents pendant leurs congés estivaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVENT** le recrutement sur ce poste du 29 juillet au 30 août inclus afin d'assurer l'entretien du domaine public et notamment des espaces verts.
- **FIXENT** le nombre d'heures hebdomadaires de ce poste à 20 heures et, si les besoins l'imposent, un nombre d'heures plus important pourra être effectué.
- **CONFIRMENT** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges liées à cet emploi sont inscrits au budget 2024.
- **DÉLÈGUENT** tous pouvoirs à Madame Catherine RAGOBERT Catherine, Maire, pour effectuer les démarches administratives nécessaires à ces emplois.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :  
En mairie, le 18/05/2024  
La Maire de Nibelle,  
Catherine RAGOBERT



  
Le secrétaire de séance,  
Thibaud DUVERGER

République Française  
Département LOIRET  
Commune de Nibelle

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17/05/2024

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
12	10	12

L'an 2024, le 17 mai à 19:00, le Conseil Municipal de la Commune de Nibelle s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Madame RAGOBERT Catherine, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 13/05/2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 13/05/2024.

Vote
A l'unanimité
Pour : 12
Contre : 0
Abstention : 0

**Présents** : Mme RAGOBERT Catherine, Maire, Mmes : CHEVALIER Sandrine, LESSEUR Mélanie, POTIER-CARRASCO Nathalie, MM : BERTRAND Gilles, DUVERGER Thibaud, GAUME Stéphane, MERCIER Thierry, SAUVAGE Pascal, TRINQUET Benoît

**Excusés ayant donné procuration** : Mme GÉNÉRALI Cécile à Mme POTIER-CARRASCO Nathalie, M. DELAPLANCHE André à M. GAUME Stéphane

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en SOUS-PREFECTURE DE  
PITHIVIERS  
Le : 22/05/2024  
Et  
Publication ou notification du :

**A été nommé secrétaire** : M. DUVERGER Thibaud

### 5-3/2024 – Demande d'emplacement marché dominical

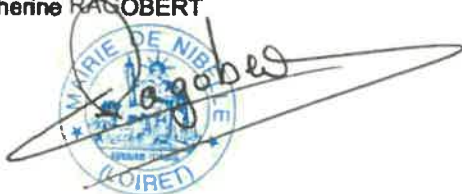
Madame Catherine RAGOBERT rappelle aux membres du Conseil Municipal la demande de Madame ALVAREZ Elodie « Le Champs des Possibles », sise au 31 rue de la Miaulerie, de vendre ses produits les dimanches matin sur la Place Saint-Sauveur.

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **EMETTENT** un avis favorable à la demande,
- **DÉCIDENT** de fixer à 40 € par trimestre la somme à percevoir pour l'emplacement, ceci à compter du 1<sup>er</sup> juin 2024,
- **DÉCIDENT** de fixer le versement à échéance échue de trimestre à compter du 1<sup>er</sup> juin 2024,
- **CONFIRMENT** que la recette fera l'objet d'un titre et sera inscrite à l'article 73154 - Droits de place.
- **DONNENT** tout pouvoir à Madame Catherine RAGOBERT pour vérifier les documents administratifs nécessaires à cette autorisation.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :  
En mairie, le 18/05/2024  
La Maire de Nibelle,  
Catherine RAGOBERT



  
Le secrétaire de séance,  
Thibaud DUVERGER

République Française  
Département LOIRET  
Commune de Nibelle

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17/05/2024

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
12	10	12

L'an 2024, le 17 mai à 19:00, le Conseil Municipal de la Commune de Nibelle s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Madame RAGOBERT Catherine, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 13/05/2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 13/05/2024.

Vote
A l'unanimité
Pour : 12
Contre : 0
Abstention : 0

**Présents** : Mme RAGOBERT Catherine, Maire, Mmes : CHEVALIER Sandrine, LESSEUR Mélanie, POTIER-CARRASCO Nathalie, MM : BERTRAND Gilles, DUVERGER Thibaud, GAUME Stéphane, MERCIER Thierry, SAUVAGE Pascal, TRINQUET Benoît

Excusés ayant donné procuration : Mme GÉNÉRALI Cécile à Mme POTIER-CARRASCO Nathalie, M. DELAPLANCHE André à M. GAUME Stéphane

Acte rendu exécutoire après dépôt en SOUS-PREFECTURE DE PITHIVIERS  
Le : 22/05/2024  
Et  
Publication ou notification du : 22/06/2024

**A été nommé secrétaire** : M. DUVERGER Thibaud

### 5-4/2024 – Devis création d'ossuaire au cimetière communal

Madame Catherine RAGOBERT a évoqué lors de la séance du 14 avril 2024 la nécessité de créer un ossuaire dans le cimetière communal.

Un devis des Pompes Funèbres CATON est présenté pour un montant de 583.33€ HT soit 700.00€ TTC.

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **CONFIRMENT** la nécessité de ces travaux,
- **APPROUVENT** le devis des Pompes Funèbres CATON, pour un montant de 583.33€ HT soit 700.00€ TTC,
- **CONFIRMENT** que les crédits sont inscrits au budget 2024, en section d'investissement au compte 2116,
- **DONNENT** tout pouvoir à Madame Catherine RAGOBERT pour effectuer les démarches nécessaires.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :  
En mairie, le 18/05/2024  
La Maire de Nibelle,  
Catherine RAGOBERT

Le secrétaire de séance,  
Thibaud DUVERGER

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17/05/2024

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
12	10	12

L'an 2024, le 17 mai à 19:00, le Conseil Municipal de la Commune de Nibelle s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Madame RAGOBERT Catherine, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 13/05/2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 13/05/2024.

Vote
A l'unanimité
Pour : 12
Contre : 0
Absention : 0

**Présents** : Mme RAGOBERT Catherine, Maire, Mmes : CHEVALIER Sandrine, LESSEUR Mélanie, POTIER-CARRASCO Nathalie, MM : BERTRAND Gilles, DUVERGER Thibaud, GAUME Stéphane, MERCIER Thierry, SAUVAGE Pascal, TRINQUET Benoît

Excusés ayant donné procuration : Mme GÉNÉRALI Cécile à Mme POTIER-CARRASCO Nathalie, M. DELAPLANCHE André à M. GAUME Stéphane

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en SOUS-PREFECTURE DE  
PITHIVIERS  
Le : 22/05/2024  
Et  
Publication ou notification  
du : 22/05/2024

**A été nommé secrétaire** : M. DUVERGER Thibaud

### 5-5/2024 – Devis achat d'une plateforme télescopique sécurisée

Madame Catherine RAGOBERT expose la nécessité de faire l'acquisition d'une plateforme télescopique pour la mise en sécurité des agents lors de travaux en hauteur. Un devis de la société France Echafaudage est présenté pour un montant de 1 334.00€ soit 1 600.80€ TTC. Monsieur Pascal SAUVAGE précise les conditions des autres sociétés contactées pour un matériel équivalent :

Equipement de sécurité		HT	TTC
Plateforme télescopique sécurisée	Manutan	1 845,00 €	2 214,00 €
	Guillebert	1 665,00 €	1 998,00 €
	France échafaudage	1 334,00 €	1 600,80 €

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **CONFIRMENT** la nécessité de cette acquisition,
- **APPROUVENT** le devis de la société France Echafaudage, pour un montant de 1 334.00€ HT soit 1 600.80€ TTC,
- **CONFIRMENT** que les crédits sont inscrits au budget 2024, en section d'investissement au compte 2157,
- **DONNENT** tout pouvoir à Madame Catherine RAGOBERT pour effectuer les démarches nécessaires et pour rechercher toute forme de subvention.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :  
En mairie, le 18/05/2024  
La Maire de Nibelle  
Catherine RAGOBERT

Le secrétaire de séance,  
Thibaud DUVERGER

République Française  
Département LOIRET  
Commune de Nibelle

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17/05/2024

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
12	10	12

L'an 2024, le 17 mai à 19:00, le Conseil Municipal de la Commune de Nibelle s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Madame RAGOBERT Catherine, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 13/05/2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 13/05/2024.

Vote
A l'unanimité
Pour : 12
Contre : 0
Abstention : 0

**Présents** : Mme RAGOBERT Catherine, Maire, Mmes : CHEVALIER Sandrine, LESSEUR Mélanie, POTIER-CARRASCO Nathalie, MM : BERTRAND Gilles, DUVERGER Thibaud, GAUME Stéphane, MERCIER Thierry, SAUVAGE Pascal, TRINQUET Benoît

Excusés ayant donné procuration : Mme GÉNÉRALI Cécile à Mme POTIER-CARRASCO Nathalie, M. DELAPLANCHE André à M. GAUME Stéphane

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en SOUS-PREFECTURE DE  
PITHIVIERS  
Le : 22/05/2024  
Et  
Publication ou notification du :  
22/05/2024

**A été nommé secrétaire** : M. DUVERGER Thibaud

### 5-6/2024 – devis arasement accotements

Madame Catherine RAGOBERT rappelle qu'il convient de poursuivre le programme d'arasement tel que proposé par la commission travaux.  
Un devis de la société JAQUET Associé, retenue pour ce programme en 2023, est présenté pour un montant de 13 027.44€ HT soit 15 632.93€ TTC.

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **CONFIRMENT** la nécessité de la poursuite du programme d'arasement des accotements,
- **APPROUVENT** le devis de la société, pour un montant de 13 027.44€ HT soit 16 425.60€ TTC,
- **CONFIRMENT** que les crédits sont inscrits au budget 2024, en section de fonctionnement, au compte 615231,
- **DONNENT** tout pouvoir à Madame Catherine RAGOBERT pour effectuer les démarches nécessaires.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :  
En mairie, le 18/05/2024  
La Maire de Nibelle,  
Catherine RAGOBERT



Le secrétaire de séance,  
Thibaud DUVERGER

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17/05/2024

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
12	10	12

Vote
A l'unanimité
Pour : 12
Contre : 0
Absention : 0

L'an 2024, le 17 mai à 19:00, le Conseil Municipal de la Commune de Nibelle s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Madame RAGOBERT Catherine, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 13/05/2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 13/05/2024.

**Présents** : Mme RAGOBERT Catherine, Maire, Mmes : CHEVALIER Sandrine, LESSEUR Mélanie, POTIER-CARRASCO Nathalie, MM : BERTRAND Gilles, DUVERGER Thibaud, GAUME Stéphane, MERCIER Thierry, SAUVAGE Pascal, TRINQUET Benoît

**Excusés ayant donné procuration** : Mme GÉNÉRALI Cécile à Mme POTIER-CARRASCO Nathalie, M. DELAPLANCHE André à M. GAUME Stéphane

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en SOUS-PREFECTURE DE  
PITHIVIERS  
Le : 22/05/2024  
Publication ou notification  
du 22/05/2024:

**A été nommé secrétaire** : M. DUVERGER Thibaud

### 5-7/2024 – devis sécurité incendie route du Hallier

Lors de la visite des Services Défense Incendie du SDIS 45 le manque de protection incendie route du Hallier a été relevé. Cette situation bloque tout document d'urbanisme.

Madame Catherine RAGOBERT expose la proposition de couverture incendie pour la route du Hallier. Un devis de l'entreprise DMS, est présenté pour l'installation de deux points de défense :

Protection incendie route du Hallier		HT	TTC
Borne bleue étang 53 route du Hallier	DMS	5 654,90 €	6 785,88 €
Borne angle route de Chemault	DMS	4 300,20 €	5 160,24 €
		9 955,10 €	11 946,12 €

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **CONFIRMENT** la nécessité de cette mise en conformité,
- **APPROUVENT** les devis de la société DMS pour un montant total de 9 955.10€ HT soit 11 946.12€ TTC
- **CONFIRMENT** que les crédits sont inscrits au budget 2024, en section d'investissement au compte 2158,
- **DONNENT** tout pouvoir à Madame Catherine RAGOBERT pour effectuer les démarches nécessaires et signer la convention pour l'utilisation d'une réserve incendie sur propriété privée, étang sise 53 route du Hallier.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :  
En mairie, le 18/05/2024  
La Maire de Nibelle  
Catherine RAGOBERT

Le secrétaire de séance,  
Thibaud DUVERGER



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17/05/2024

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
12	10	12

Vote
A l'unanimité
Pour : 12
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2024, le 17 mai à 19:00, le Conseil Municipal de la Commune de Nibelle s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Madame RAGOBERT Catherine, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 13/05/2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 13/05/2024.

**Présents** : Mme RAGOBERT Catherine, Maire, Mmes : CHEVALIER Sandrine, LESSEUR Mélanie, POTIER-CARRASCO Nathalie, MM : BERTRAND Gilles, DUVERGER Thibaud, GAUME Stéphane, MERCIER Thierry, SAUVAGE Pascal, TRINQUET Benoît

**Excusés ayant donné procuration** : Mme GÉNÉRALI Cécile à Mme POTIER-CARRASCO Nathalie, M. DELAPLANCHE André à M. GAUME Stéphane

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en SOUS-PREFECTURE DE  
PITHIVIERS  
Le : 22/05/2024  
Et  
Publication ou notification du :  
22/05/2024

**A été nommé secrétaire** : M. DUVERGER Thibaud

### 5-8/2024 – Création poste Adjoint Territorial Principal de 2eme classe - Suppression poste d'Adjoint Technique Territorial

Madame Catherine RAGOBERT explique que l'Adjoint Technique Territorial en poste figure sur la liste d'admission d'Adjoint Technique Territorial Principal de 2eme classe, par avancement de grade après avoir réussi les épreuves de l'examen professionnel. Il convient au Conseil Municipal de voter la création d'un poste d'Adjoint Technique Territorial Principal de 2ème classe pour assurer la mission d'entretien espaces verts, voirie et bâtiments à compter du 01/06/2024 et de supprimer le poste d'Adjoint Technique Territorial.

Après avoir entendu Madame Catherine RAGOBERT dans ses explications complémentaires,

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **DÉCIDENT** :
  - La suppression, à compter du 01/06/2024 d'un emploi permanent à temps complet d'Adjoint Technique Territorial,
  - La création, à compter de cette même date, d'un emploi permanent à temps complet d'Adjoint Technique Territorial Principal de 2ème classe,
- **PRÉCISENT** que les crédits suffisants seront inscrits au budget 2024.
- **DONNENT** tout pouvoir à Madame Catherine RAGOBERT pour effectuer les démarches administratives nécessaires,

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :  
En mairie, le 18/05/2024  
La Maire de Nibelle,  
Catherine RAGOBERT



Le secrétaire de séance,  
Thibaud DUVERGER